

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre la VILLE de LORMONT, représentée par son Maire Jean TOUZEAU, habilité par délibération du 16 Octobre 2009

Et la Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par son Président Vincent FELTESSE

Objet :

La Ville de LORMONT confie au cabinet COTEBA une mission de coordination technique des projets de renouvellement urbain sur le territoire de Génicart

L'objectif pour la Ville et pour l'ensemble des acteurs du projet est, au travers de cette mission, de s'assurer que toutes les conditions sont bien réunies pour que les opérations contenues dans le programme de renouvellement urbain puissent être à la fois bien articulées entre elles d'un point de vue technique (calage de l'altimétrie, du foncier, des réseaux) et calendaire (enchaînement et inter-dépendance des opérations).

Sans se substituer aux maîtres d'ouvrage, la mission consistera à les aider à détailler finement le contenu des interfaces qui les lient et d'animer le processus de résolution des difficultés éventuelles.

Même si le donneur d'ordre est unique (la Ville), la mission est portée par une volonté collective de tous les acteurs du projet de renouvellement urbain de Génicart engagés dans des opérations contractualisées. Cette mission complète les missions OPC générale des différentes maîtrises d'ouvrage.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Tranche ferme (2010)	149.425,00	ANRU (45,00%)	179.575,00
		Ville (9,17%)	36.580,00
Tranche conditionnelle (2011-2012-2013)	249.630,00	CUB (9,17%)	36.580,00
		AQUITANIS (9,17%)	36.580,00
		DOMOFRANCE (9,17%)	36.580,00
		MESOLIA HABITAT (9,17%)	36.580,00
		CDC (9,17%)	36.580,00
TOTAL H.T	399.055,00		399.055,00
TVA 19,60%	78.214,78		
TOTAL TTC	477.269,78		

Modalités de paiement :

La Ville s'acquittera des situations présentées par le cabinet COTEBA..

Elle facturera aux partenaires financeurs le montant de leur participation proratisée selon le plan de financement ci dessus, en deux temps :

- 50 % en début d'année (janvier)
- 50 % en fin d'année (décembre)

Le titre de recette émis par la Ville sera honoré soit :

- par virement administratif sur le compte ouvert au Trésor Public sous les références : Trésorerie de Cenon - 30001 00215 E330 0000000 79
- par envoi d'un chèque à l'ordre du Trésor Public à l'attention de :
Mairie de LORMONT – Service des Finances – BP 1 – 33 305 LORMONT Cedex

Pour la CUB,
Vincent FELTESSE

Le 20 / 10 / 2009
Pour la VILLE,
Jean TOUZEAU

